



## CHANGEMENT D'HORAIRES POUR LA PERMANENCE DES ASSISTANTS SOCIAUX

Mis en ligne le 27 août 2019

À partir du 2 septembre, les centres médicaux deviennent des espaces départementaux des solidarités. Suite à la réorganisation en interne des services du département, la permanence des travailleurs sociaux sur notre commune aura désormais lieu le jeudi matin, au pôle Atout'Age. En revanche, la PMI conserve ses horaires habituels :

- Consultations d'enfants avec le médecin de PMI et la puéricultrice, le lundi de 14 à 17 heures.
- Consultations d'enfants avec la puéricultrice, le mardi de 14 à 17 heures et le jeudi de 9 à 12 heures.

[Plus d'informations](#) ➔



≡ RETOUR À LA LISTE



## La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📧 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h**

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

**Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

**Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)

